

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura |
| Herausgeber: | Association pour la défense des intérêts du Jura |
| Band: | 43 (1972) |
| Heft: | 6 |
| Rubrik: | Chronique économique |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grande banque commerciale avaient évolué. M. Simon Kohler mit en évidence le rôle social et le caractère d'instrument de fécondation économique de la banque. Enfin, M. Hervé Boillat, président de la section Birse de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, présenta une intéressante analyse de l'économie du Jura.

A son tour, l'ADIJ présente ses félicitations et ses vœux de prospérité à la Société de Banque Suisse, créée à Bâle en 1872 par un groupe de six banquiers privés.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Nouveau barème des cotisations de l'ADIJ à partir du 1^{er} janvier 1973

Communes : 10 ct. par tête de population sur la base du dernier recensement fédéral, mais au moins 30 fr.

Sociétés et entreprises : de 50 à 300 fr. Les paroisses et les bourgeoisies sont assimilées aux sociétés.

Membres individuels : de 20 à 50 fr.

L'abonnement du bulletin est compris dans la cotisation.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Un indicateur conjoncturel : le mouvement des comptes de chèques postaux. — Les mouvements enregistrés sur les comptes de chèques postaux reflètent dans une certaine mesure l'évolution de la demande des biens et des services ; ils ont donc une signification conjoncturelle. Au premier trimestre 1972, ils ont porté sur 151,38 milliards de francs, chiffre de 20,16 milliards de francs ou de 14,8 % supérieur à celui de la période correspondante de 1971. Certes, près de la moitié de cette majoration est imputable au renchérissement. Mais en valeur réelle, le taux d'augmentation atteint néanmoins 7,7 %. Il est sensiblement supérieur à celui qui avait été enregistré en 1971 (7,3 %).

Assurance : prestations garanties. — Les sociétés suisses d'assurance sur la vie sont tenues par la loi de garantir les engagements découlant de leur portefeuille suisse d'assurance sur la vie par un fonds dénommé fonds de sûreté. Selon les indications du dernier rapport du Bureau fédéral des assurances, le total des actifs engagés dans les fonds de sûreté se montait en 1971 à une valeur globale de 13,6 milliards de francs, alors qu'elle avait atteint en 1970 12,5 milliards de francs. La plus grande partie des fonds de sûreté est constituée par des titres de gage immobiliers (46,5 %). Les immeubles et sociétés immobilières y participent pour 20,7 %, les obligations et lettres de gage pour 18,3 %, les prêts à des corporations pour 8 % et les autres sûretés pour 6,5 %.

Toujours plus de personnel dans les administrations cantonales. — A la fin 1971, l'effectif des personnes employées par la Confédération dépassait de 1,6 % (+ 1973 personnes) l'effectif correspondant enregistré un an plus tôt. Du côté des cantons, la progression est nettement plus forte : plus 10,9 % (+ 1682 personnes) à Genève, plus 7,5 % (+ 1356 personnes) à Zurich, plus 3,7 % (+ 337 personnes) à Berne, plus 7,3 % (+ 160 personnes) à Soleure.

Moyennes et petites entreprises en majorité. — Selon les derniers résultats dont on dispose, 84,7 % des entreprises industrielles suisses occupent moins de 100 salariés. Bien que les structures se modifient à un rythme rapide, ce rapport n'a guère varié ces dernières années : il était de 86,2 % en 1967. En 1971, ce type d'entreprises a réuni un tiers du total du personnel occupé dans l'industrie (33,5 %), soit environ 115 000 personnes de plus que les grandes entreprises occupant 1000 personnes et plus, qui ont, quant à elles, participé pour un cinquième à l'effectif total du personnel de l'industrie (20,4 %). C'est la part des entreprises moyennes occupant de 100 à 499 salariés, qui est la plus importante : avec 35,6 %, elle atteint le niveau de 1967. Le taux le plus bas (10,5 %) est enregistré par les entreprises occupant de 500 à 999 personnes. Comme par le passé, la moitié des personnes occupées dans l'industrie travaille dans des entreprises de moins de 200 salariés.

Moins de projets des constructions industrielles. — Au cours du premier trimestre 1972, le nombre de projets de constructions industrielles examinés par les inspecteurs fédéraux du travail a été inférieur de 2 % à celui de la période correspondante de 1971. Ce sont les projets de constructions nouvelles et d'agrandissements qui ont le plus diminué (de près de 10 %) par rapport au premier trimestre 1971 ; ils prévoient cependant un volume de près de 3 % supérieur. Les projets concernant des équipements ont eux aussi diminué (- 4,5 %). Seuls les projets de transformation ont augmenté de 10 %.

Vague d'importations d'automobiles. — Au cours du premier trimestre 1972, nous avons importé des voitures de tourisme pour une valeur de 546,3 millions de francs, soit pour 100 millions de francs ou 22,5 % de plus qu'au cours du premier trimestre 1971. L'augmentation a été nettement moins marquée pour les véhicules utilitaires : avec 172,2 millions de francs, les importations de camions, de véhicules spéciaux et d'autocars n'ont progressé que de 13,5 millions de francs (8,5 %) par rapport à la période correspondante de 1971.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83

Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73

Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79

Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81

Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51

Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86

Bulletin : 25 - 102 13

Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50